

## Fin de vie : le Comité d'éthique juge possible une aide active à mourir strictement encadrée

Article rédigé par *Le Figaro*, le 12 septembre 2022

Source [Le Figaro] : Il existe «une voie» vers une aide active à mourir, mais «à certaines conditions strictes», a estimé mardi le Comité national consultatif d'éthique.

Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ouvre [la voie au suicide assisté](#). Alors qu'Emmanuel Macron veut avancer dès le début de son mandat sur cette réforme sociétale hautement sensible, l'instance considère «*qu'il existe une voie pour une application éthique de l'aide active à mourir*», dans un nouvel avis rendu public mardi 13 septembre. Dans la foulée, le président de la République a annoncé [le lancement d'une large consultation citoyenne sur la fin de vie](#), en vue d'un possible nouveau «*cadre légal*» d'ici la fin 2023.

Pour le CCNE, qui s'est autosaisi du sujet en juin 2021, il s'agit bien de donner un cadre, des «*repères éthiques*» en cas d'une nouvelle loi qui dépénalise une aide active à mourir. Reste que cet avis constitue une rupture avec la «*troisième voie*» choisie par la France sur la fin de vie, actuellement, encadré par la loi Claeys-Leonetti.

Adopté en 2016, ce texte interdit l'euthanasie et le suicide assisté mais a institué un droit à «*dormir avant de mourir pour ne pas...*»

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)